Recensement à la population

Des chiffres aujourd'hui pour mieux construire demain : se loger, éduquer, circuler...

Du 16 janvier au 22 février 2025 a lieu la campagne annuelle de recensement de la population dans toute la France.

Image

Comment ça marche?

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés. Un agent recenseur recruté par la Ville se présentera chez vous muni de sa carte officielle.

Cette année, en complément du recensement, une enquête "Famille" est intégrée au questionnaire.

Fichier

Insee - Enquête familles 1.96 Mo

En savoir plus

https://www.le-recensement-et-moi.fr/